



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol à autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. alain MERMOUD	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	ECUREUIL AS 350 B3 - F-GSDG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	REFUGE ADELE PLANCHARD	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
01/08/2017	VILLAR D'ARENE	REFUGE ADELE PLANCHARD				5 CHARGES (mission reportée au 02/08/2017 si pb météo)
02/08/2017	VILLAR D'ARENE	REFUGE ADELE PLANCHARD				5 CHARGES (en cas de report météo du 01/08/2017)
04/08/2017	VILLAR D'ARENE	REFUGE ADELE PLANCHARD			2	Rotations de passagers

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation accordée refusée

N° 469 / 2017

à Gap, le 01 / 08 / 2017

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés